

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 5 février 2025

Séance du 10 février 2025

Délibération 2025-02-10 - 03

L'an deux mil vingt-cinq le 10 février

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

DUMARAIS Serge

TRONCY René

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

DUBOIS Françoise

TRESSELT Nadine

LEQUEUX Sébastien

YUKSEL Ufuk

MIGNOT Catherine

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Cédric GREGOIRE, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Karine THIBERT, Cécile NIZET.

Pouvoirs : Karine THIBERT donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, Alexandre DESRAYAUD donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX.

Objet : Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget Principal

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Usé de réception en préfecture
001-210104576-20250210-2025-02-10-03-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Objet : Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget Principal

Madame Elodie DESMARIS, adjointe au Maire, rappelle aux conseillers que des dépenses d'investissements sont engagées sur certaines opérations d'investissements.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, avant le vote du Budget Primitif 2025, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2024, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra préciser le montant et l'affectation des crédits.

Madame Elodie DESMARIS, adjointe au Maire, propose donc, par anticipation du vote du budget 2025, d'autoriser les inscriptions d'investissement mentionnées ci-après :

N° Opération	Nature	Libellé de l'opération	Pour mémoire total du montant des investissements budget 2024	Autorisation d'engagement avant le vote du budget primitif 2024 (25%)
	21 23	Total des opérations sur l'année 2024	2 951 628.86 €	737 907.22€
278	2135	BATIMENTS		
277	2315	RESEAUX		79 103.77 €
280	2183	ACHATS DIVERS		951.85€
280	2152	ACHATS DIVERS		3 278.86 €
		TOTAL		83 334.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'inscription des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2025,

AUTORISE l'inscription au Budget Primitif 2025 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU 12 FEV. 2025*

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**




Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20250210-2025-02-10-03-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025